



Ville de
Muret

PLAN LOCAL DE L'URBANISME

Bilan de la concertation

Cachets et visas :

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2024 arrêtant le projet de PLU

SOMMAIRE

Table des matières

I. La concertation dans le cadre d'un Plan Local d'Urbanisme	3
I.1 - Cadre réglementaire général.....	3
II. Les modalités de concertation fixées pour la révision du PLU de Muret.....	4
III. Les actions réalisées dans le cadre de la concertation	5
III.1 - Information par voie de presse, site internet.....	5
III.2 - Affichage et/ou exposition en Mairie.....	10
III.3 - Mise à disposition du public en Mairie d'un registre pour consigner des observations.....	11
III.4 - Organisation de réunions publiques au cours de la procédure	14

I. La concertation dans le cadre d'un Plan Local d'Urbanisme

I.1 - Cadre réglementaire général

La concertation s'est déroulée tout au long de la procédure de révision du PLU. Elle a été mise en œuvre par le biais de différents outils (réunions publiques, exposition, communication par voie de presse...)

L'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration et la révision du plan local d'urbanisme ;

[...] »

L'article L. 103-3 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ; (...)

2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

[...] »

L'article L. 103-4 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

L'article L. 103-6 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

L'article L. 153-11 du Code de l'urbanisme précise : « L'autorité compétente mentionnée à l'article L. L. 153-8 prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et précise les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément à l'article L. 103-3. »

A l'arrêt du PLU, l'autorité compétente tire le bilan de la concertation. Ce bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et relate d'une part, les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyses au regard du projet global de la commune.

II. Les modalités de concertation fixées pour la révision du PLU de Muret

Le Conseil Municipal en date du 29 novembre 2020 a instauré une concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet, en associant les habitants, selon les modalités suivantes :

« Information par voie de presse, site internet, ou tout autre moyen jugé utile, sur les principales étapes de la procédure ;

Affichage et/ou exposition en Mairie ;

Mise à disposition du public en Mairie d'un registre pour consigner des observations ;

Organisation de réunions publiques au cours de la procédure ; »

III. Les actions réalisées dans le cadre de la concertation

III.1 - Information par voie de presse, site internet



Figure 1 Site internet de la Mairie

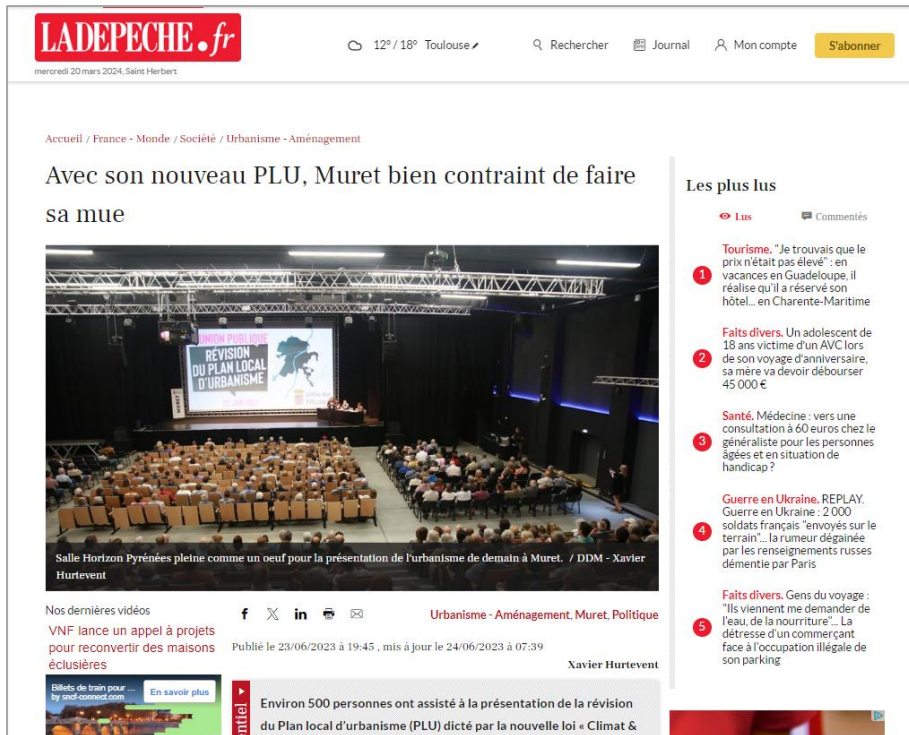


Figure 2 La Dépêche

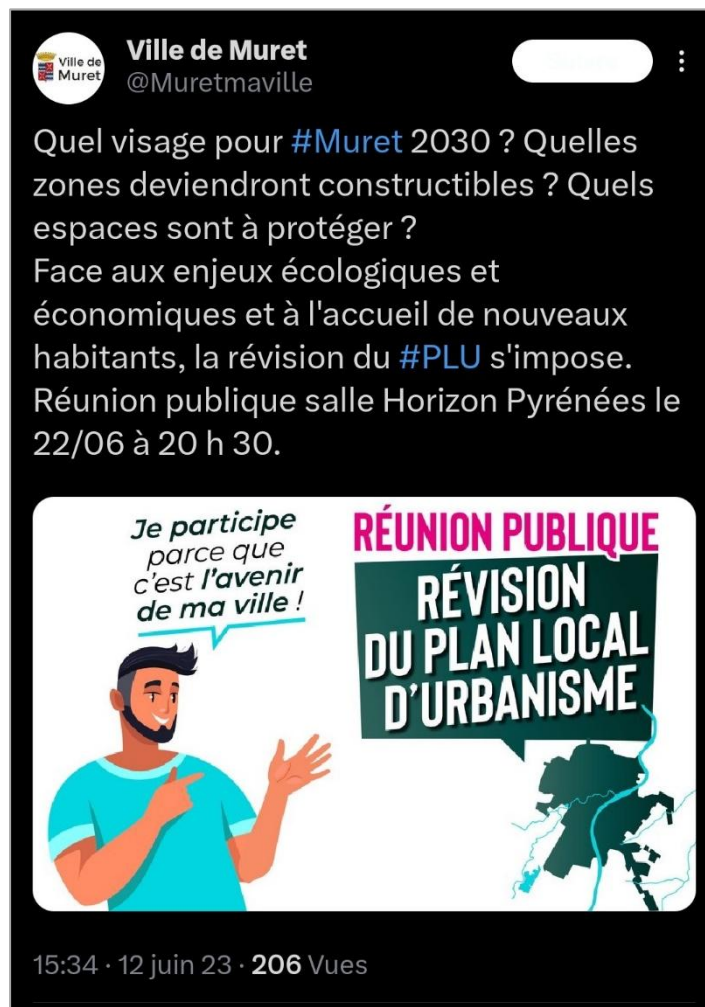


Figure 3 Twitter

Muret, ma ville

14 personnes intéressées

5

J'aime Commenter Partager

Muret, ma ville a créé un événement.

6 mars à 09:37

2^{ème} RÉUNION PUBLIQUE
RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Je participe parce que c'est l'avenir de ma ville !

JEU. 28 MARS À 20:30 CET
Révision du Plan Local d'Urbanisme : 2nde réunion publique
 Salle Horizon Pyrénées
 1 participant

J'aime Commenter Partager

Intro
 Actualités de la ville de Muret.

Page · Hôtel de Ville
 27 Rue Castelvieux, Muret, France
 05 61 51 95 95
 communication@mairie-muret.fr
 mairie-muret.fr
 Actuellement ouvert
 Évaluation · 3,9 (53 avis)

Informations concernant les données de statistiques de Page · Confidentialité · Conditions générales · Publicités · Choix publicitaires · Cookies · Paramètres des cookies · Plus · Meta © 2024

Muret, ma ville

22 juin 2023

/// RÉVISION DU PLU ///

Plus de 500 personnes participent ce soir à la réunion publique présentant les grands enjeux auxquels doit répondre la Ville à l'heure de la profonde et nécessaire refonte de son plan local d'urbanisme. En introduction le maire André Mandement rappelle qu'il se battra pour conserver une ville à taille humaine où la qualité de vie et la prospérité économique peuvent se développer en équilibre.

RÉUNION PUBLIQUE
RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

15

J'aime Commenter

Page · Hôtel de Ville
 27 Rue Castelvieux, Muret, France
 05 61 51 95 95
 communication@mairie-muret.fr
 mairie-muret.fr
 Actuellement ouvert
 Évaluation · 3,9 (53 avis)

Informations concernant les données de statistiques de Page · Confidentialité · Conditions générales · Publicités · Choix publicitaires · Cookies · Paramètres des cookies · Plus · Meta © 2024

Figure 4 Facebook

Page · Hôtel de Ville

27 Rue Castelvieux, Muret, France

05 61 51 95 95

communication@mairie-muret.fr

mairie-muret.fr

Actuellement ouvert

Évaluation : 3,9 (53 avis)

Informations concernant les données de statistiques de Page · Confidentialité · Conditions générales · Publicités · Choix publicitaires · Cookies · Paramètres des cookies · Plus · Meta © 2024

Muret, ma ville
15 juin 2023

/// RÉUNION PUBLIQUE ///

Réservez votre début de soirée le jeudi 22 juin : la future révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) aura un impact sur toute la ville et donc sur l'ensemble des habitants.

Cette démarche nécessaire ne concerne pas que le passage en constructibilité de terrains agricoles ou la délivrance de permis de construire : elle sera déterminante pour dessiner le Muret de demain en terme d'habitat, de densification, de transport, de vie sociale, d'écologie..... En voir plus

Intro

Actualités de la ville de Muret.

Page · Hôtel de Ville

27 Rue Castelvieux, Muret, France

05 61 51 95 95

communication@mairie-muret.fr

mairie-muret.fr

Actuellement ouvert

Évaluation : 3,9 (53 avis)

Informations concernant les données de statistiques de Page · Confidentialité · Conditions générales · Publicités · Choix publicitaires · Cookies · Paramètres des cookies · Plus · Meta © 2024

13

J'aime Commenter

Muret, ma ville a créé un événement.
12 juin 2023

JEUDI 22 JUIN 2023
Grande réunion publique : Révision du PLU
Salle Horizon Pyrénées Muret
1 personne a participé

4

J'aime Commenter Partager

Muret, ma ville
11 juin 2023

/// AVIS DE RÉUNION PUBLIQUE ///

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document guide qui, à l'échelle communale, permet de prévoir l'aménagement de la commune et d'orienter son développement pour les années à venir. Le PLU fixe les règles d'occupation et d'utilisation du sol et répond aux questions concrètes du quotidien :

- 👉 Du peut-on construire ?
- 👉 Quels bâtiments peut-on réaliser ?
- 👉 ... En voir plus

Figure 5 Facebook

André Mandement : "Le PLU est un enjeu majeur pour Muret et son territoire"



La précédente réunion publique sur la révision du PLU à Muret avait attiré beaucoup de monde venu à la pêche aux infos. Photo, mairie de Muret.

f X in

Politique

Publié le 27/03/2024 à 05:11

Valérie Sitnikow

Écouter cet article
Powered by ETX studio
00:00/01:53

l'essentiel Jeudi soir, le maire de Muret, André Mandement, animera une réunion publique salle Horizon sur la révision du PLU (plan local d'urbanisme) qui doit tracer sur les grandes orientations de la commune pour les 10 ans à venir.

Les plus lus

Lus Commentaires

- 1 **Insolite.** Un couple a vécu pendant 15 ans à Disneyland sans que les visiteurs ne les remarquent
- 2 **Faits divers.** Flashé à 166 km/h sur une départementale, Jésus explique aux gendarmes qu'il était pressé de rejoindre son père
- 3 **Sports d'hiver.** "Il m'a dit qu'il voudrait être au lit avec moi..." La patineuse Gabriella Papadakis se livre sur le climat malsain du patinage artistique
- 4 **Insolite.** VIDEO. Elle se fait dérober son téléphone dans le RER et le retrouve dans la poche de son voleur grâce à la solidarité des usagers
- 5 **Faits divers.** Agricultrice et sa fille tuées en Ariège : l'arrêt d'expulsion du conducteur du véhicule impliqué confirmé par le tribunal administratif



Figure 7 La Dépêche



Accueil / France - Monde / Politique

Un PLU contraint et forcé



Durant plus de deux heures, le maire André Mandement et les membres du bureau d'études ont expliqué les tenants et les aboutissants du futur Plan local d'urbanisme (PLU). Photo DDM, X.H.

f X in

Politique

Publié le 30/03/2024 à 05:08

Xavier Hurtevent

Écouter cet article
Powered by ETX studio
00:00/02:16

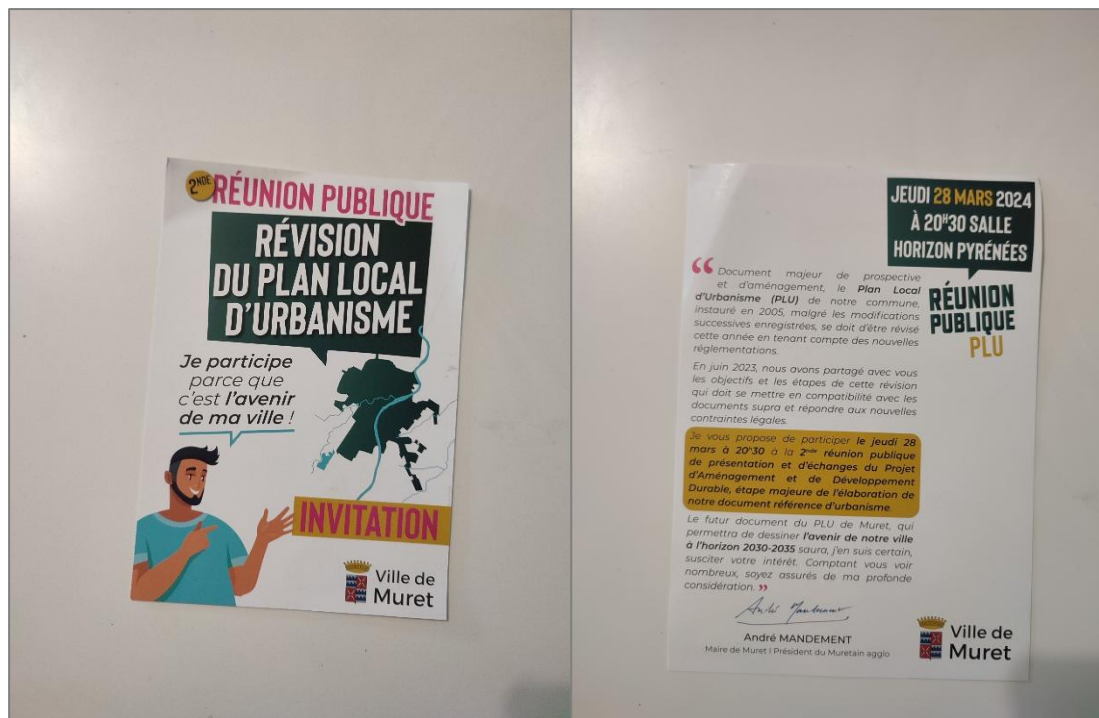
Les plus lus

Lus Commentaires

- 1 **Affaire Xavier Dupont de Ligonès.** Affaire Xavier Dupont de Ligonès : les analyses ADN de l'homme suspecté d'être le fugitif le plus recherché de France seront connues sous 15 jours
- 2 **Disparition du petit Emile.** Disparition d'Emile : "Il est blanc, tout propre. Il n'y a que les dents du haut", la randonneuse qui a découvert le crâne se confie à BFMTV
- 3 **Affaire Xavier Dupont de Ligonès.** Affaire Xavier Dupont de Ligonès : l'homme qui marche sur les routes du Doubs : sans documents d'identité, identifié grâce à des canettes ?
- 4 **Disparition du petit Emile.** Disparition d'Emile : de nouveaux ossements ont été retrouvés au Haut-Vernet
- 5 **Justice.** Départ du petit Louis au Japon : la Cour européenne dit non à la mère

Figure 6 La Dépêche

III.2 - Affichage et/ou exposition en Mairie



Prospectus en Mairie



Figure 8 Affichage en Mairie

III.3 - Mise à disposition du public en Mairie d'un registre pour consigner des observations

DÉPARTEMENT D HAUTE - GARDONNE

COMMUNE D MURET

OBJET : _____
REGISTRE D'OBSERVATIONS DANS
LE CADRE DE LA REVISION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME


Mod. 542130 - 08/22 Fabrique Entreprise labellisée 

Figure 9 Registre mis à disposition

Une seule observation a été inscrite. Elle concerne une demande de constructibilité.

MANESENKOW Laina / Alexia

Demande de changement de zonage pour des terrains agricoles.

Je me permets de vous exprimer mon intérêt à obtenir un changement de zonage pour certains terrains agricoles situés au chemin de l'habit K1285, K1287, K1291, K1315. Je suis convaincue que cette modification permettrait un développement urbain tout en répondant aux besoins croissants de logements dans notre communauté.

Cordialement

MANESENKOW Laina.

III.4 - Affichage sur les supports de communication en ville



Figure 11 Panneau publicitaire de la Mairie



Figure 10 Panneau publicitaire de la Mairie

III.5 - Organisation de réunions publiques au cours de la procédure

Deux réunions publiques ont été tenues au cours de la procédure :

- 22 juin 2023.
- 28 mars 2024.

Première réunion publique

Cette réunion s'est tenue à la salle Horizon Pyrénées le 22 juin 2023 à 20h30. Intervenant à mi-parcours de la constitution du dossier d'arrêt, les objectifs concourus étaient de partager les projets politiques et les étapes de la révision qui doit se mettre en compatibilité avec les documents supra communaux et répondre aux nouvelles contraintes légales.

Les sujets présentés étaient :

- Calendrier ;
- Présentation de la démarche et du contexte réglementaire dans lequel intervient la procédure
- Diagnostic du territoire ;
- Axes de développement ;
- Objectifs chiffrés ;
- Secteurs de projet ;



Figure 12 Source Citadia | Réunion publique 22 juin 2023

Compte rendu des échanges

■ Sujet des mobilités et du trafic dense

La mobilité est un sujet important : la ville est engorgée aux heures de pointe mais c'est difficile à contrôler. Les embouteillages font parties du développement d'une commune. L'objectif sera de mener des études (sur la circulation, sur un schéma de déplacements doux, etc.). Le pont n'est pas une option envisageable : cela entraînerait la destruction de maisons et un coût important. Un maillage des mobilités doit se réfléchir avec les communes alentours. Il faut aussi valoriser l'existant (voie ferrée) avec une augmentation des cadences et des trains avec des plus grandes capacités. La multimodalité est

importante avec les liens entre train et vélos (implantation de la maison du vélo devant la gare par exemple).

- Sujet de l'entretien des routes

Hors sujet mais la commune entretien et le Département aussi.

- Sujet du secteur des Bonnets

Un intérêt de la région sur ce secteur s'est fait connaître, une étude est en cours.

- Sujet de l'emprise au sol de la zone UD

Il est précisé que l'emprise sera revue à la hausse au sein du règlement écrit du projet de révision du PLU.

- Sujet du secteur Ox et de son développement

Actuellement le secteur est couvert par une OAP. Une école sera construite et le reste du secteur sera à dominance d'habitat.

- Sujet des rénovations en centre-ville et de la préservation du bâti ancien

Actuellement des mesures incitatives sont mises en place (action cœur de ville, financements de collectivités etc.). L'ABF est consulté pour un certain nombre de demandes.

- Sujet de l'Intermarché Sud et de la ZAC Portes des Pyrénées

Le magasin a brûlé, cependant c'est un propriétaire privé donc peu d'information sur le devenir. La ZAC va permettre de rééquilibrer le développement de Muret avec une implantation Nord/Sud.

- Sujet de la future prison

Il est précisé que la prison sera située au Nord des Bonnets sur une superficie de 17 ha.

Seconde réunion publique

Cette réunion s'est tenue à la salle Horizon Pyrénées le 28 mars 2023 à 20h30. Intervenant avant l'arrêt du document, les objectifs concourus étaient de partager le projet pour la ville de Muret.

Les sujets présentés étaient :

- Calendrier ;
- Axes de développement ;
- Objectifs chiffrés ;
- Secteurs de projet ;
- Evolution du règlement graphique et écrit
- Concertation et enquête publique



Source : La Dépêche

Compte rendu des échanges

- Sujet des mobilités (échangeurs, bus express) et du trafic dense (embouteillages)

Des précisions ont été apportées sur les projets en cours et sur les liaisons à mettre en place. Le Bus express va voir le jour plus rapidement car les effectifs ont été multipliés, cela permettra de faire cesser plus rapidement les embouteillages. Le trafic dense s'explique par le caractère de commune de transition de Muret. Des projets de requalification de la gare et de création d'une voie de bus express permettront de valoriser et de rendre plus efficace les transports en commun. Le projet de RER métropolitain ? est également un outil qui pourra être mobilisé pour faciliter les déplacements. Sans oublier la nécessité de développer des pistes cyclables sécurisées et des aires de covoiturage.

- Questionnement sur la nécessité de développer le secteur Bellefontaine

Le secteur est stratégique avec la proximité immédiate de la ZAC Portes des Pyrénées. L'aménagement est prévu avec d'abord des infrastructures et équipements publics. L'habitat arrivera ensuite. Les réseaux sont déjà sur place et les équipements le seront bientôt. La ville se développe et l'offre doit suivre. La stratégie menée est cohérente.

- Questionnement sur le projet de « centre de gros » au Sud de la commune

Un projet de petite dimension est en cours mais cela ne sera pas de la taille d'un MIN. Cela n'impactera pas la commune et son trafic.

- Sujet du tout-à-l'égout

Des travaux sont en cours mais cela coûte cher. L'ensemble des demandes ne pourront être satisfaites.

- Sujet du centre commercial au sein de la ZAC Portes des Pyrénées et De l'Intermarché Sud

Une guerre des enseignes s'est déroulée pour obtenir l'exploitation du permis de construire accordé sur la ZAC Portes des Pyrénées. Pour le moment, les négociations sont bien avancées mais rien n'est encore arrêté. La commune fera en sorte que le projet sorte dans les prochaines années. Pour le devenir de l'Intermarché qui a brûlé, pour l'instant rien ne démarre.

- Sujet de l'eau pour l'accueil de population

L'accueil démographique prévu ne chamboulera pas les dernières dynamiques. Muret se doit d'accueillir de la population et des emplois car c'est une centralité à l'échelle de l'agglomération toulousaine. Aujourd'hui les capacités en eau sont suffisantes et le resteront, Muret est aujourd'hui autonome sur ces questions.

- Sujet de la santé

Des projets ont été portés par des médecins sur la ZAC Portes des Pyrénées (MSP, etc.) mais ils n'ont pas vu le jour. La clinique est un vrai atout sur la commune. L'accueil de population entraînera un besoin croissant de professionnels de santé qu'il sera nécessaire de faire augmenter. Aujourd'hui sur la ZAC, des cabinets se sont installés.



CITADIA



CITADIA
CONSEIL



CITADIA
DESIGN



EVEN
CONSEIL



AIREPUBLIQUE



MERC/AT

www.citadia.com • www.citadiavision.com